

Plan de la séance

- **A . Les rouages de l'économie nationale**
- **B. Le système bancaire marocain**
- **C. Les sociétés de financement**
- **D. Le risque du métier de financement**
- **E. Le marketing stratégique**
- **F. Le marketing opérationnel**

A. Les rouages de l'économie nationale

- **Les agents économiques**
- **Notion de « circuit économique »**
 - **Les partenaires du circuit économique**
 - **Le circuit ménages – entreprises**
 - **Le circuit ménages - entreprises - institutions financières**
 - **Le circuit ménages - entreprises - institutions financières – État**
- **Schéma d'ensemble du circuit économique**

1. Les agents économiques

- Les ménages
- Les entreprises
- Les institutions financières
- L'État
- L'Extérieur ou reste du monde

1.1. Les ménages : définition et rôle

- Un ménage est constitué de l'ensemble des personnes habitant un même logement qu'elles aient ou non des liens de parenté.
- Un ménage au sens strict peut ne comprendre qu'une seule personne
- Les ménages sont au cœur de l'économie. Ils perçoivent des revenus qui peuvent avoir diverses origines (salaires, prestations sociales...) et ils les utilisent en consommant ou en épargnant

1.1.1. Ressources et emplois des ménages

Emplois

- **Consommation**
- **Impôts**
- **Épargne**

Ressources

- **Salaires et revenus non salariaux**
- **Traitements**
- **Prestations sociales**
- **Crédits**

1.1.2. Nombre et taille des ménages marocains

Nombre		Taille moyenne	
Total	5 497	Total	5,4
Urbain	3 567	Urbain	4,7
Rural	1 930	Rural	6,7

(en 2000, en milliers)

1.1.3. Implantation des ménages

(en 2000, en milliers)	Urbain	Rural	Total
• Grand Casablanca	644	19	663
• Souss Massa Daraâ	253	268	521
• Marrakech Tensift	234	287	521
• Rabat Salé Zemmour	390	62	452
• Tanger - Tétouan	301	146	447
• Meknès - Tafilalet	244	137	381
• Doukala - Abda	160	185	345
• Oriental	227	112	339

1.1.3. Implantation des ménages (suite)

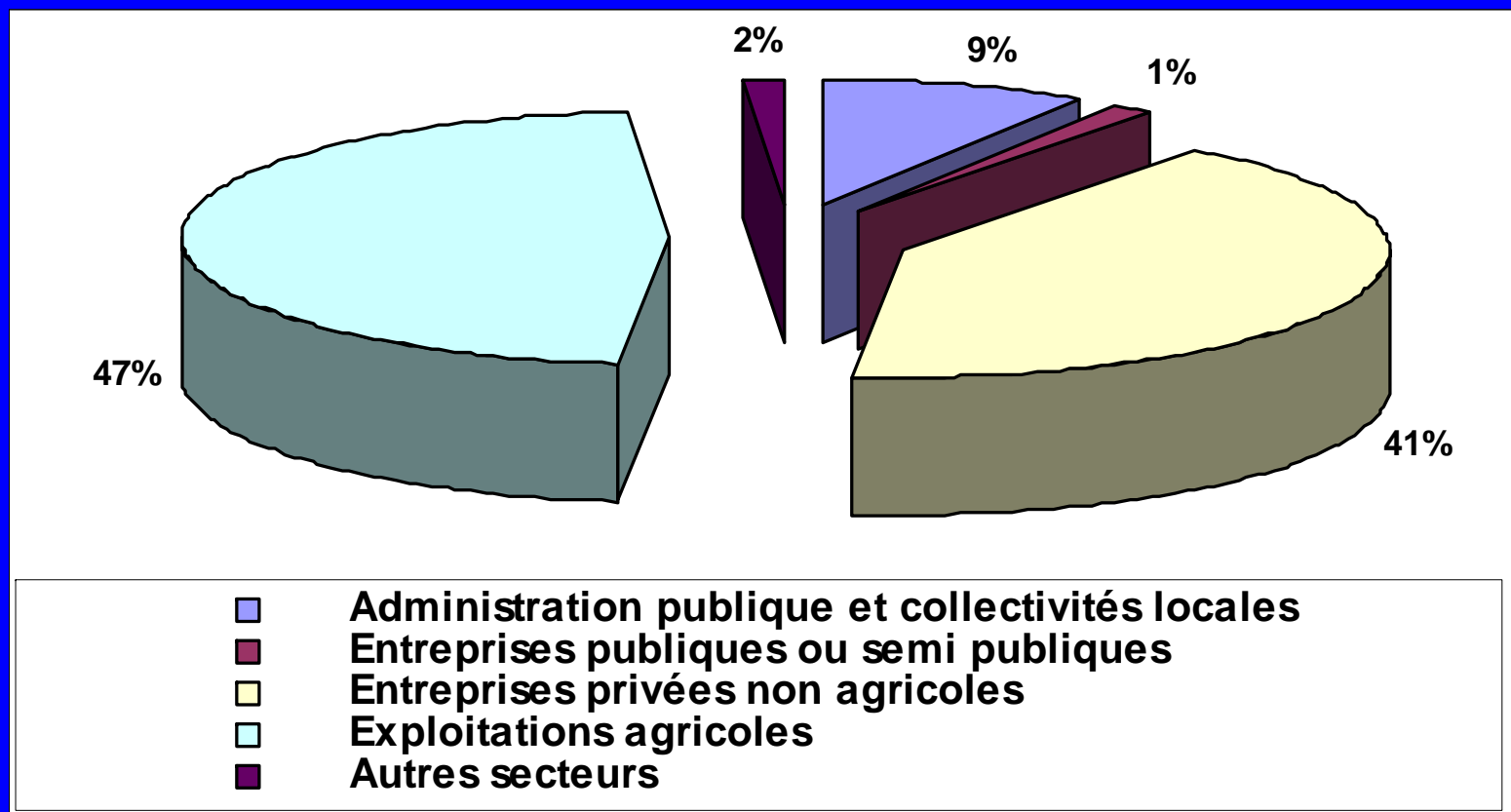
(en 2000, en milliers)	Urbain	Rural	Total
Gharb Chrarda	158	148	306
Taza Al Hoceïma Taounate	88	212	300
Fès - Boulemane	230	57	287
Chaouia - Ouardigha	143	137	280
Tadla - Azilal	115	128	243
Guelmim - Es-Semara	50	25	75
Laâyoune	41	-	41
Oued Ed-Dahab	5	5	10

1.1.4. Population active occupée

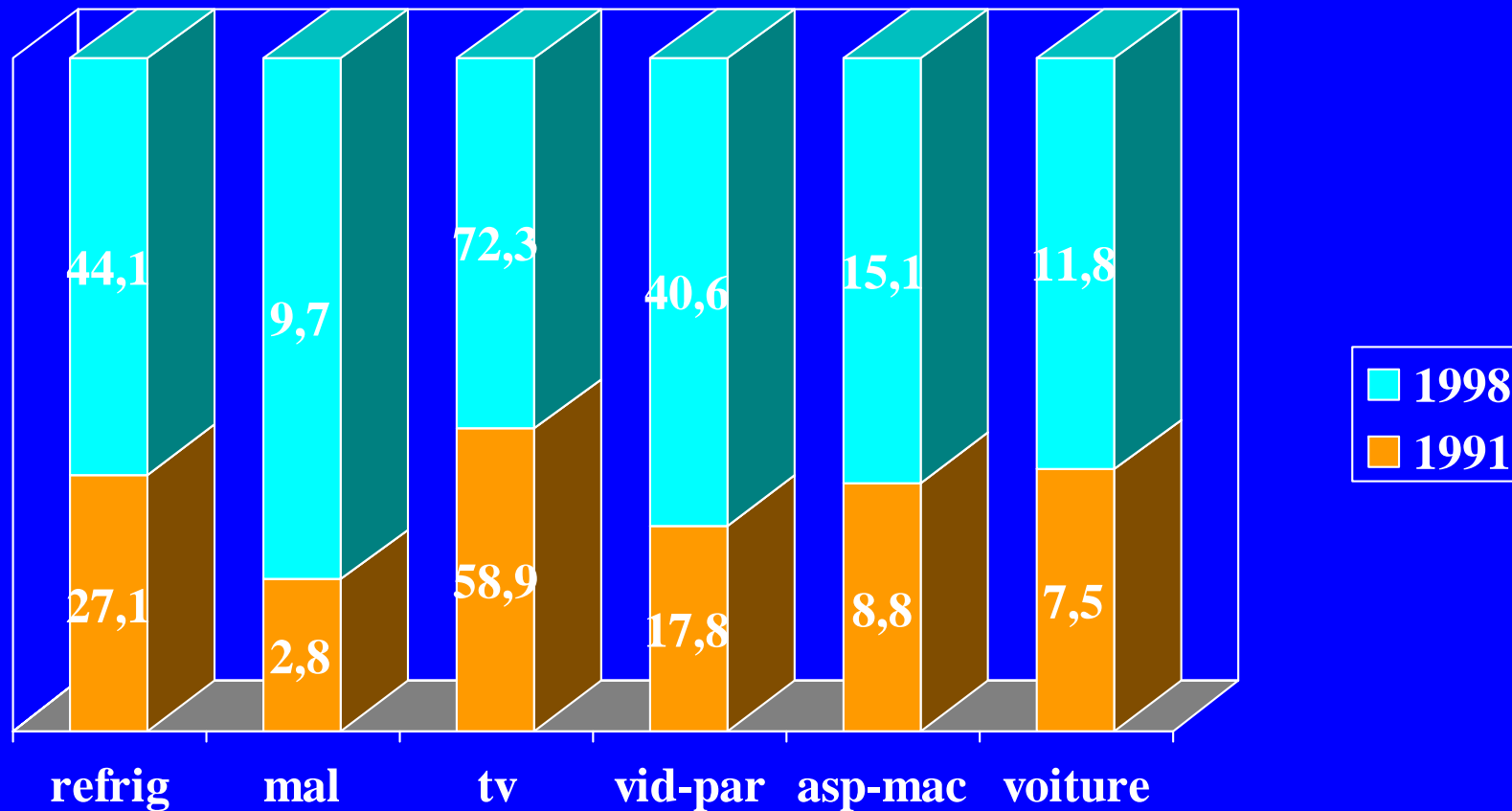
(1999 en milliers)

	Total	Hommes	Femmes
Adm publique et collectivités locales	825	630	196
Entreprises publiques ou semi publiques	140	124	15
Entreprises privées non agricoles	3 874	3 141	733
Exploitations agricoles	4 380	2 669	1 710
Autres secteurs	141	30	111
Total	9 360	6 595	2 765

1.1.5. Structure de la population active occupée (3960 milliers en 1999)



1.1.6.Équipement des ménages



1.2. Les entreprises : définition et rôle

L'entreprise désigne l'**unité économique** dont l'activité aboutit à une **vente** sur le **marché**

Les entreprises sont très différentes de par :

- la **taille**,
- le **statut juridique**,
- l'**activité**,
- l'**objectif poursuivi** (profit, service public).

1.2.1. Statut juridique des entreprises

- **L'entreprise individuelle**
- **Les sociétés de personnes**
 - * **les sociétés en nom collectif**
 - * **les sociétés en commandite**
- **Les sociétés de capitaux**
 - * **la S.A.R.L**
 - * **la Société Anonyme**
- **Les coopératives**

1.2.2.Secteurs d'activité

- **primaire** (matières premières)
agriculture, élevage, pêche,...
- **secondaire** (transformation)
énergie, industrie, BTP,...
- **tertiaire** (services)
transports, commerce, tourisme, finance,...
- **quaternaire** (haute technologie)
télécommunications, informatique,...

1.2.3.Ressources et emplois des entreprises

Emplois	Ressources
<ul style="list-style-type: none">• Dépenses d'investissement• Dépenses de consommation• Salaires• Rémunérations non salariales• Impôts• Cotisations sociales• Épargne	<ul style="list-style-type: none">* Production* Subventions* Crédits-retraits

1.2.4. Les entreprises au Maroc (année 2000)

	nombre	Employés
agro-alim	1 726	81 299
chimie-parachimie	1 961	94 552
elect-electro	189	35 850
met-mec	1 301	45 976
tex-cuir	1 985	364 966
Total	7 162	622 643

1.3. Les institutions financières et la bourse : définition et rôle

- Les institutions financières tiennent une place importante dans l'économie grâce aux services qu'elles offrent aux ménages et aux entreprises (**prêts, placements...**)
- La Bourse est le lieu où s'échangent les **valeurs mobilières (actions, obligations...)**

1.3.1. Ressources et emplois des IF

Emplois	Ressources
<ul style="list-style-type: none">• Crédits• Retraits• Salaires	<ul style="list-style-type: none">• Dépôts• Épargne

1.4. L' État : définition et rôle

L' **État** joue un rôle essentiel dans l'économie par :

- les **marchés** qu'il passe aux entreprises et les **subventions** qu'il leur accorde parfois,
- les **traitements** qu'il paye aux fonctionnaires
- les **impôts et taxes** qu'il perçoit
- Les **réglementations** qu'il met en place.

1.4.1. Ressources et emplois de l'État

Emplois	Ressources
<ul style="list-style-type: none">• Dépenses d'investissement• Production de SNM• Dépenses de consommation finale• Dépenses de consommation intermédiaire• Traitements• Prestations sociales• Subventions• Dépôts - épargne	<ul style="list-style-type: none">• Impôts• Cotisations sociales• Crédits• Retraits

Recettes ordinaires de l'Etat

(2002 en millions)

Recettes fiscales		87 667
Impôts directs	30 378	
Impôts indirects	40 057	
Droits de douane	12 233	
Enregist et timbre	4 999	
Recettes non fiscales		7 862
Monopoles et expl	4 244	
Domaine	141	
Autres recettes	2 856	
Privatisation	621	
Certains ctes spéc du T		3 354
Total		98 883

Dépenses ordinaires de l'Etat

(2002 en millions)

Biens et services		70 033
personnel	49 580	
autres biens et services	20 453	
Dette publique		17 611
Intérieure	13 174	
Extérieure	4 437	
Compensation		4 047
	Total	91 691

1. 5. Le reste du monde

- Aucune nation ne vit en vase clos. Chaque pays achète (c'est-à-dire importe) et vend (c'est-à-dire exporte) à l'étranger des biens et des services.
- On appelle "échanges extérieurs" les échanges de marchandises, de services et de capitaux entre un pays et les pays étrangers

2. Notion de "circuit économique"

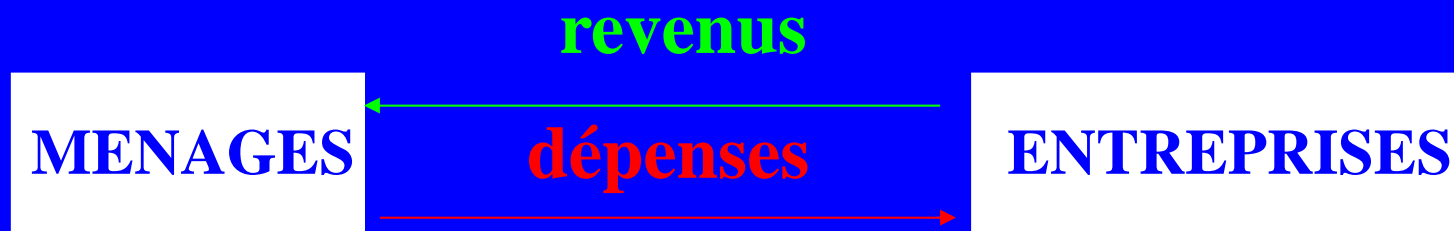
Les différents acteurs de la vie économique entretiennent des relations dont l'interdépendance constitue le « **circuit économique** »

2.1. Les 5 partenaires du circuit économique

Sont parties prenantes dans le circuit économique :

- les **ménages** (consommateurs avant tout).
- les **entreprises** (producteurs avant tout).
- l' **État** et les administrations (assurent la satisfaction des besoins collectifs).
- les **banques et organismes financiers** (assurent le financement de l'économie).
- l' **extérieur** (import-export, mouvements de capitaux, mouvements humains, ...).

2.2. Le circuit ménages - entreprises

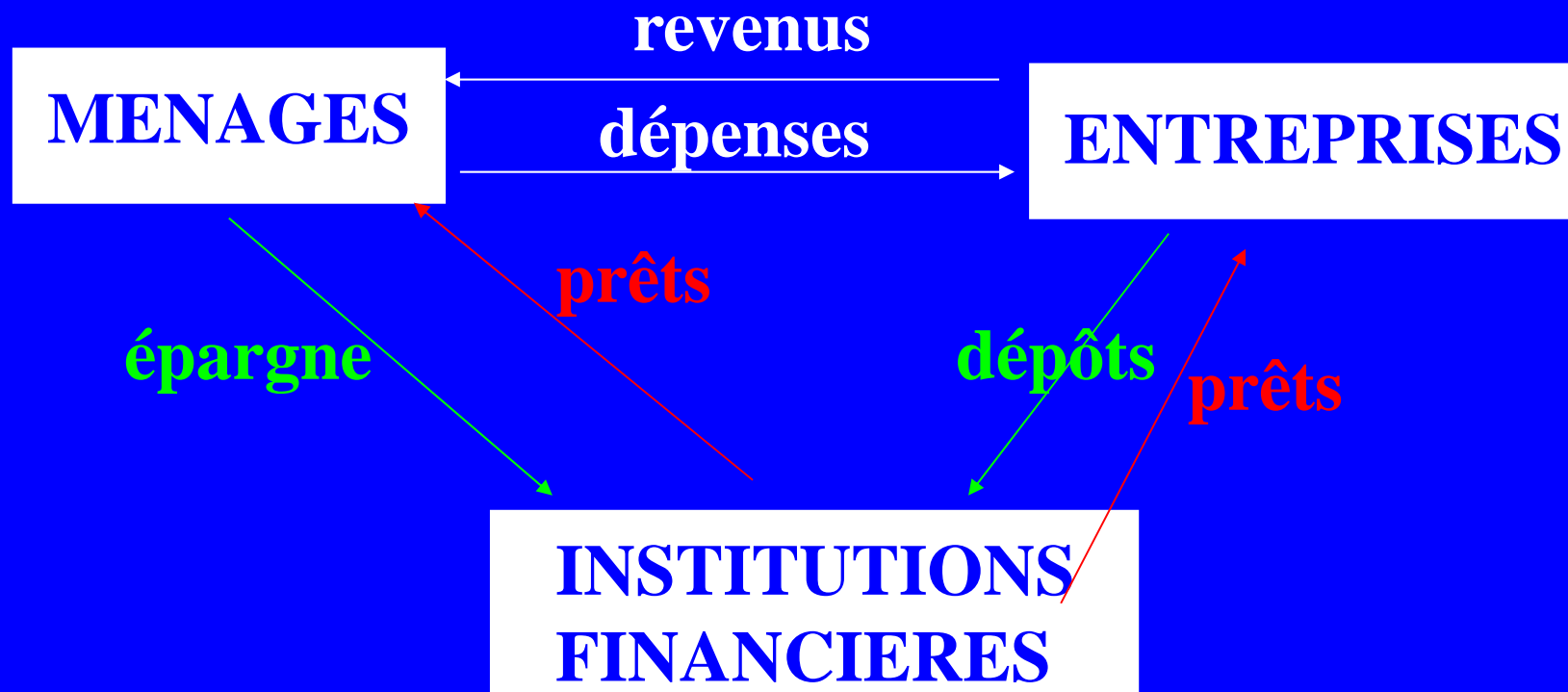


Revenus : salaires, dividendes, ...

Dépenses : consommation, équipement



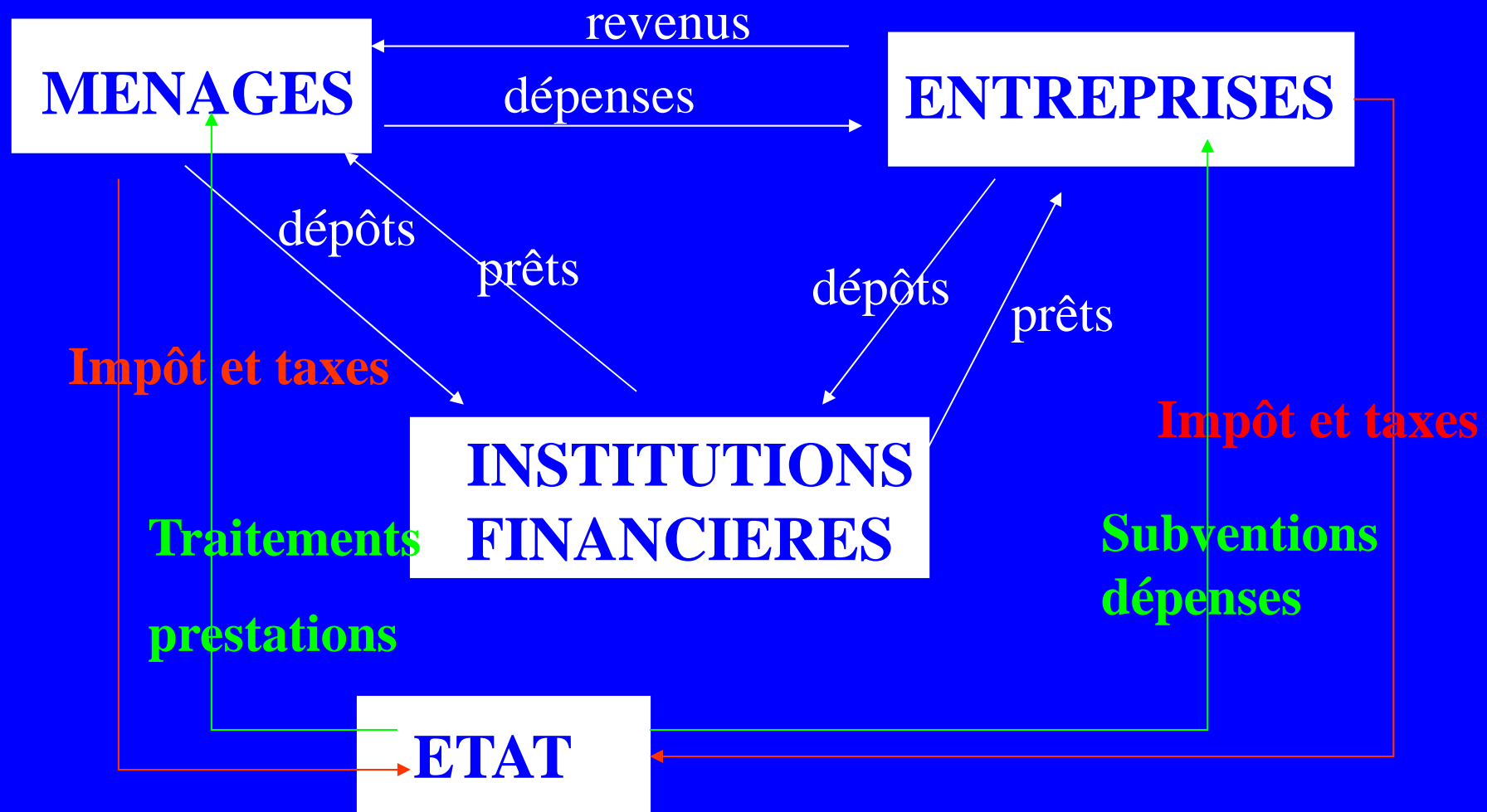
2.3. Le circuit ménages - entreprises - institutions financières



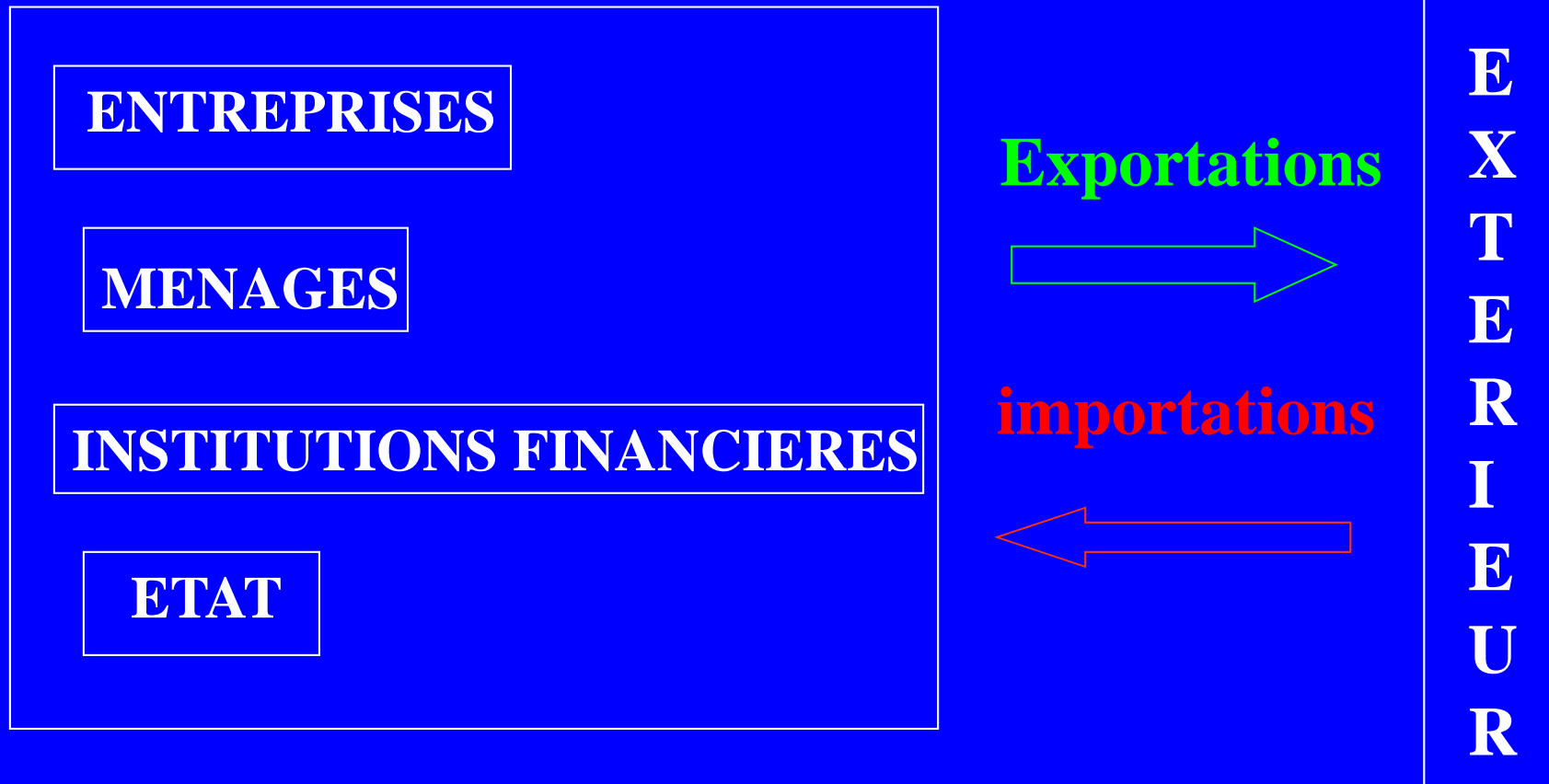
Épargne : dépôts, primes d'assurance → Intérêts créditeurs
 Remboursements
 Pensions de retraite

Prêts → Intérêts débiteurs

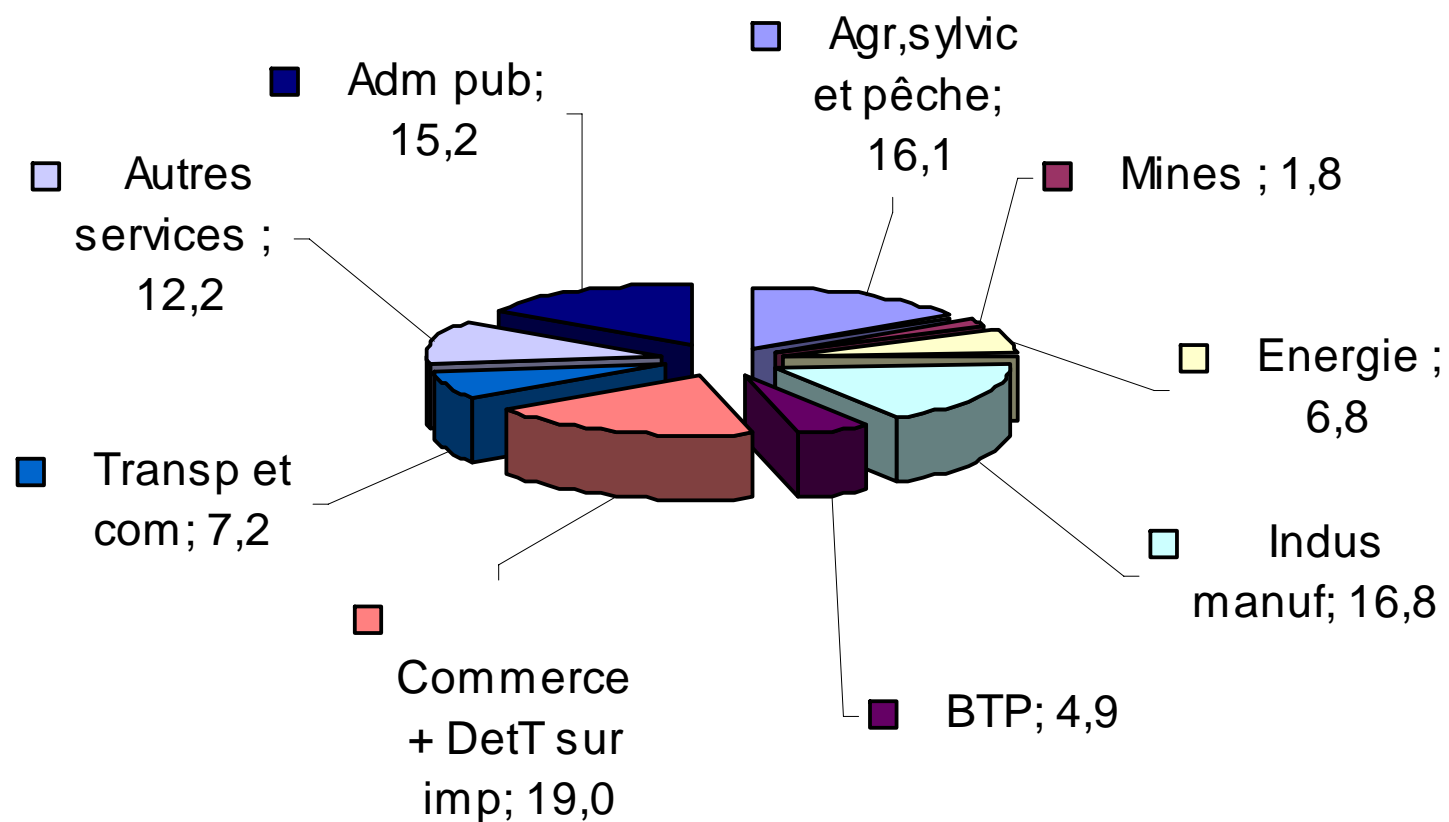
2.4. Le circuit ménages - entreprises - institutions financières - État



3. Schéma d'ensemble du circuit économique



3.1. Structure du PIB marocain (397,8 milliards en 2002)



3.2. Balance commerciale

(en milliards de dirhams)

IMPORTATIONS CAF	129,3
EXPORTATIONS FOB	85,7
SOLDE	- 43,7
TAUX DE COUVERTURE (%)	66%
RECETTES M.R.E	35,5
RECETTES VOYAGES	24,7
INVESTISSEMENTS ET PRETS PRIVES ETRANGERS	6,2

3.3. Importations par rubrique (2002)

(en milliards de dirhams)

Produits finis de consommation	31,2
Demi-produits	28,4
Produits finis d'équipement	25,0
• Agricole	1,0
• Industriel	24,0
Energie et lubrifiants	20,2
Alimentation, boissons et tabac	15,3
Produits bruts	9,1
• D'origine animale et vegetale	6,6
• D'origine minerale	2,4
Or industriel	0,2
Total	129,3

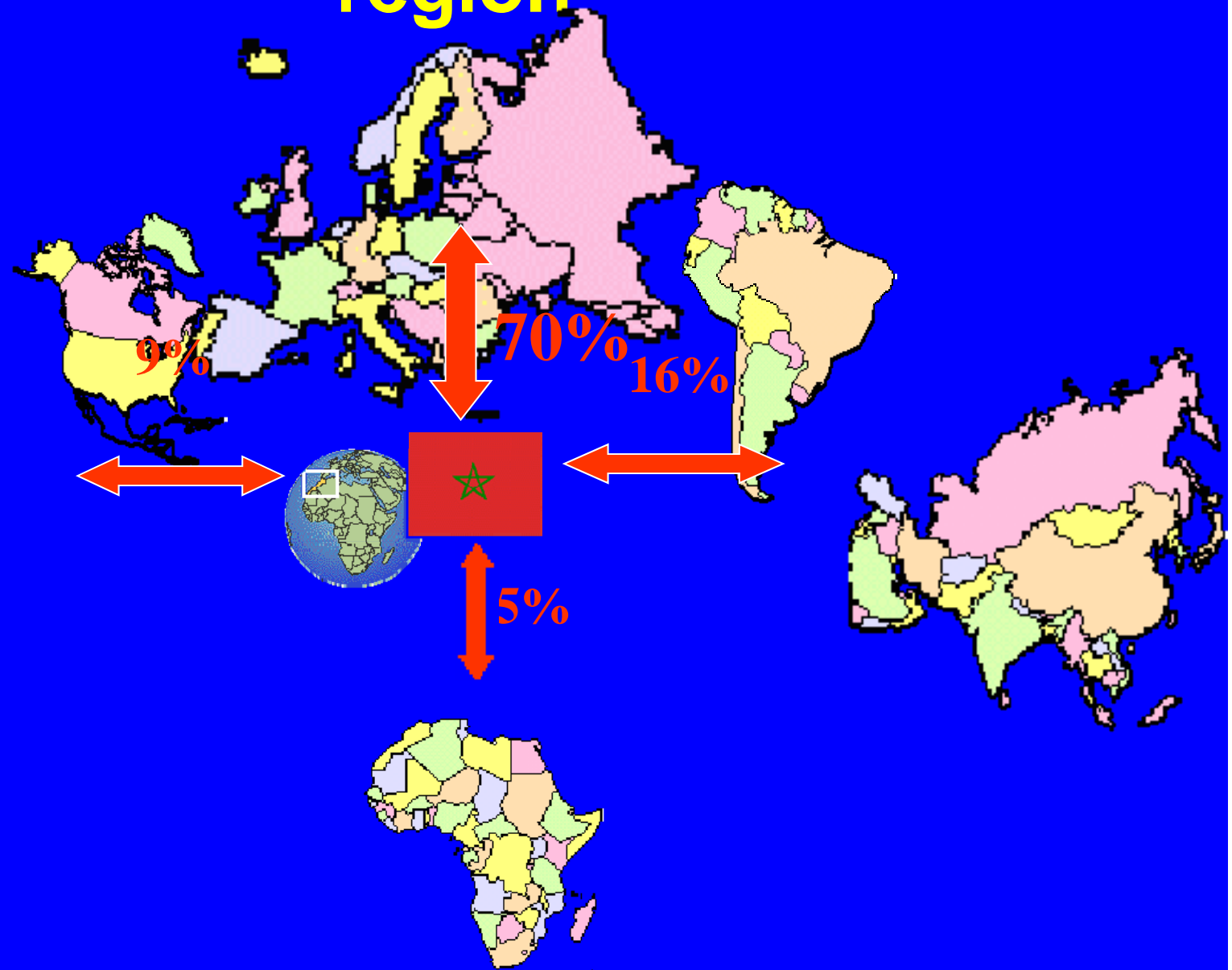
3.4. Exportations par rubrique (2002) **(en millions de dirhams)**

Produits finis de consommation	31,9
Demi-produits	20,1
Alimentation, boissons et tabac	17,6
Produits bruts	7,9
• D'origine animale et végétale	1,7
• D'origine minérale	6,2
Produits finis d'équipement	5,7
Energie et lubrifiants	2,2
Or industriel	0,3
Total	85,7

3.5. Balance commerciale détaillée

	M	X	TC=X/M
Produits finis de consommation	31,2	31,9	102
Demi-produits	28,4	20,1	71
Produits finis d'équipement	25	5,7	23
Energie et lubrifiants	20,2	2,2	11
Alimentation, boissons et tabac	15,3	17,6	115
Produits bruts	9	7,9	88
Or industriel	0,2	0,3	150
Total	129,3	85,7	66

3.6. Répartition des échanges par région



3.7. La monnaie et ses contreparties

(en milliards de dirhams)

Monnaie fiduciaire	70
Monnaie scripturale	160
Placements à vue	43
Placements à terme	83
Placements liquides	40
Avoirs extérieurs nets	111
Créances sur l'Etat	81
Concours à l'économie	229

B. Le système bancaire marocain

- **Rappels historiques**
- **Réforme du 6 juillet 1993**
- **Conditions d'exercice des établissements de crédit (EC)**
- **Opérations des EC**
- **Protection de la clientèle**

1. Rappels historiques

- L'ouverture des premiers guichets bancaires au Maroc date de la deuxième moitié du 19ème siècle.
- **L'Acte d'Algésiras (1906)** institue **la Banque d'État du Maroc** qui sera effectivement créée, à **Tanger**, en 1907 sous forme de société anonyme
- Avec l'avènement du **protectorat français** en 1912, des filiales de banques commerciales européennes, de banques d'affaires et de groupes financiers étrangers s'installent au Maroc

1.1. Naissance d'institutions financières marocaines

Des institutions financières marocaines remplissant des fonctions spécifiques et intervenant dans des domaines particuliers voient le jour :

- **Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc,**
- **Caisses de financement de l'agriculture,**
- **Caisse Centrale de Garantie,**
- **Caisse Marocaine des Marchés**
- **Crédit Populaire.**

1.2. Première organisation du SB

- le 31 mars 1943 par dahir et par arrêté du **Directeur des Finances**.
- modifié et complété par les arrêtés du 15 janvier 1954, du 17 janvier et du 16 avril 1955
- complété par la mise en place du "**Comité du Crédit et du Marché Financier**", organe consultatif habilité à donner son avis au Directeur des finances, en particulier en ce qui concerne la politique générale de crédit et le marché financier.

1.3. Institution de la Banque Centrale

- Au lendemain de l'indépendance **la Banque du Maroc** est instituée par le dahir du 30 juin 1959 sous forme d'établissement public pour se substituer à la **Banque d'État du Maroc** et assurer la fonction de **Banque Centrale**
- A partir de mars 1987, La dénomination de "**Bank Al-Maghrib**" a été substituée à celle de "**Banque du Maroc**".

1.4. Création de nouveaux OFS et restructuration de certaines institutions existantes

* Création en 1959 :

- la **Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)**,
- le **Fonds d'Equipement Communal (FEC)**,
- La **Caisse d'Epargne Nationale (CEN)**,
- la Banque Nationale pour le Développement Economique (**BNDE**)
- la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (**BMCE**).

* Restructuration en 1961 du **Crédit Agricole** et du **Crédit Populaire**

* Substitution en 1967 du Crédit Immobilier et Hôtelier **CIH** à la Caisse de Prêts Immobiliers du Maroc

1.5.Poursuite de l'organisation du SB

- Entre 1954 et 1961 **réduction** du nombre des banques de **69 à 26** sous l'effet conjugué de la **fusion** et de la **disparition** de certains établissements.
- Promulgation du **décret royal du 21 avril 1967** portant loi relatif à la profession bancaire et au crédit
- En 1986 la BNDE et le CIH sont autorisés à recueillir des dépôts auprès du public
- En 1987, la CNCA est autorisée à financer d'autres secteurs d'activité liés notamment au milieu rural.
- En 1989, création de **BANK AL-AMAL** et de **DAR AD-DAMANE**

2. Réforme du 6 juillet 1993

1. Les établissements de crédit comprennent :

- les banques (GPBM)
- les sociétés de financement (APSF)

2. Concertation élargie avec les autorités monétaires

- le Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne **CNME**
- le Comité des Établissements de Crédit **CEC**

2.1. Les banques

Les banques sont habilitées à effectuer les principales opérations suivantes:

- réception de fonds du public quel que soit le terme;**
- distribution de crédits;**
- mise à disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion**

2.2. Les sociétés de financement

Les sociétés de financement **ne peuvent** :

- effectuer que les opérations précisées dans l'agrément qui leur a été donné.
- recevoir, du public, des fonds à vue ou d'un terme inférieur ou égal à 2 ans.

3. Conditions d'exercice des EC

- L'agrément
- Dispositif prudentiel

3.1. L'agrément

Octroyé par le Ministre des Finances, après avis conforme du CEC qui prend en compte :

- la **qualité des fondateurs** et des **dirigeants**
- les **moyens techniques et financiers**
- le **plan d'action** de l'entité à créer.
- le **capital minimum requis**

Auparavant, les sociétés de financement exerçaient sur simple déclaration d'existence

3.2. Dispositif prudentiel : coefficients à respecter

Coefficient minimum de solvabilité

fonds propres nets / risques pondérés $\geq 8 \%$

Coefficient maximum de division des risques

risques pondérés encourus sur un même

Bénéficiaire / fonds propres nets $\leq 20\%$

Coefficient minimum de liquidité

actifs disponibles et réalisables à court terme et
engagements par signature reçus / exigibilités à vue et à
court terme et engagements par signature donnés ≥ 1

3.3. Dispositif prudentiel autres mesures

- **Classification des créances et leur couverture par les provisions**
- **Prises de participations**
- **Contrôle interne**
- **Réglementation comptable**
- **Contrôle externe**

4. Opérations des EC

- Réception de fonds du public
- Distribution des crédits
- Opérations en devises

4.1. Réception de fonds du public

- Les EC sont habilités à recevoir, du public, des fonds sous forme de dépôts ou par émission de titres de créance
- Les **dépôts** comprennent :
 - * les dépôts à vue : chèque et carnet
 - * les dépôts à terme : CAT et BDC
- Les **titres de créances négociables** comprennent
 - * les **certificats de dépôt** pour les banques
 - * les **bons des sociétés de financement (BSF)** pour les sociétés de financement.

4.2. Distribution des crédits

Les crédits comprennent :

- les crédits aux **particuliers**
 - * consommation
 - * habitation
- Les crédits aux **entreprises**
 - * exploitation ou fonctionnement
 - * équipement ou investissement

5. Protection de la clientèle

- **Droit au compte**
- **Relevé de compte**
- **Taux maximum des intérêts conventionnels**
- **Affichage des conditions débitrices et créditrices**
- **Fonds Collectif de Garantie des Dépôts**
- **Mécanisme de soutien aux EC en difficulté**

5.1.Droit au compte

- **Toute personne qui s'est vue refuser l'ouverture d'un compte de dépôt peut demander à Bank Al-Maghrib de désigner un établissement de crédit auprès duquel elle pourra se faire ouvrir un tel compte.**
- **L'établissement de crédit désigné par Bank Al-Maghrib peut limiter les services liés au fonctionnement du compte aux seules opérations de caisse.**

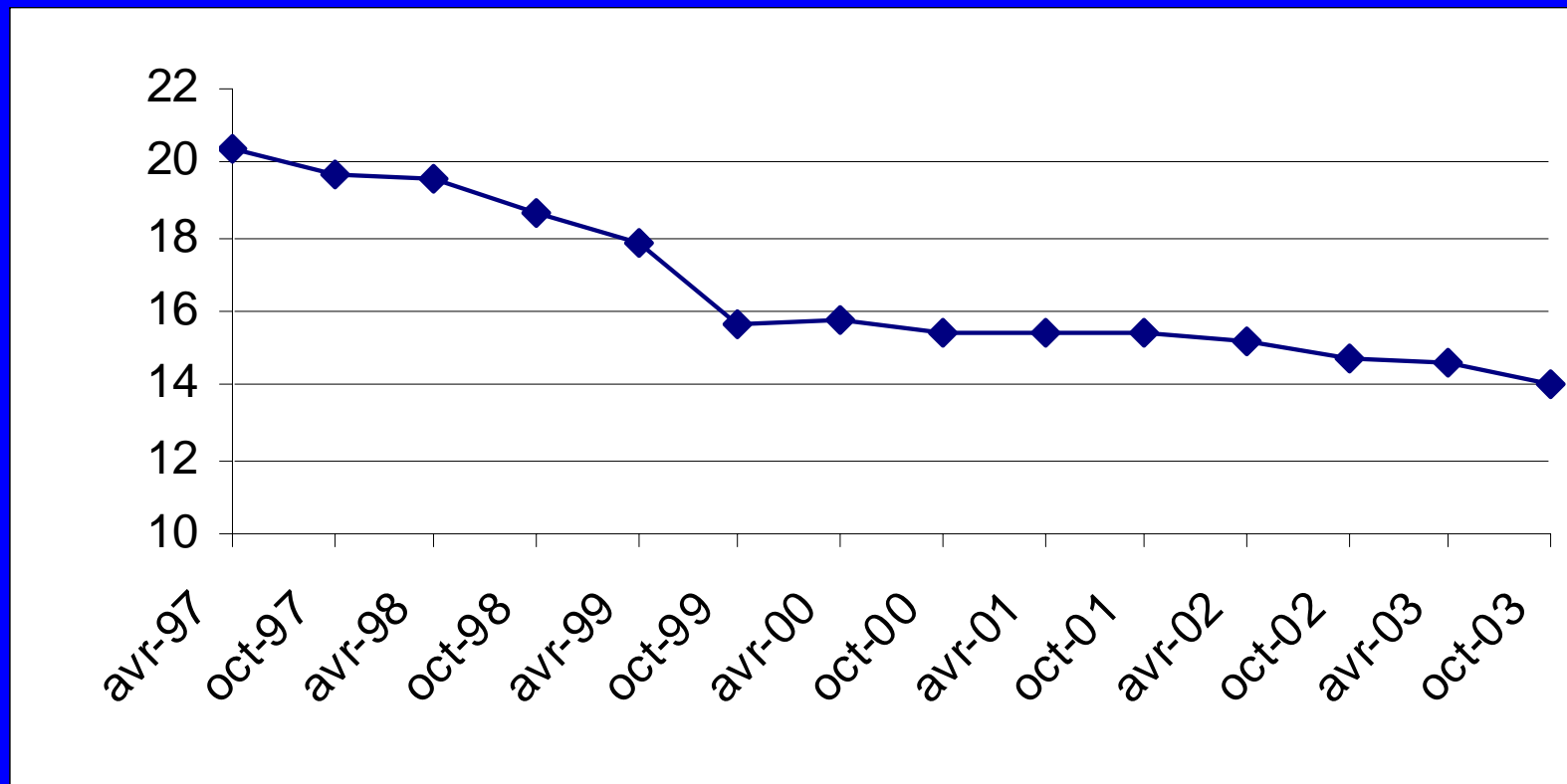
5.2.Relevé de compte

Les relevés de compte sont admis en matière judiciaire, comme **moyens de preuve** entre les établissements de crédit et leurs clients commerçants **dans les contentieux** les opposant, jusqu'à preuve du contraire, sous réserve qu'ils soient **établis selon les modalités fixées** par le Gouverneur de **Bank Al-Maghrib**.

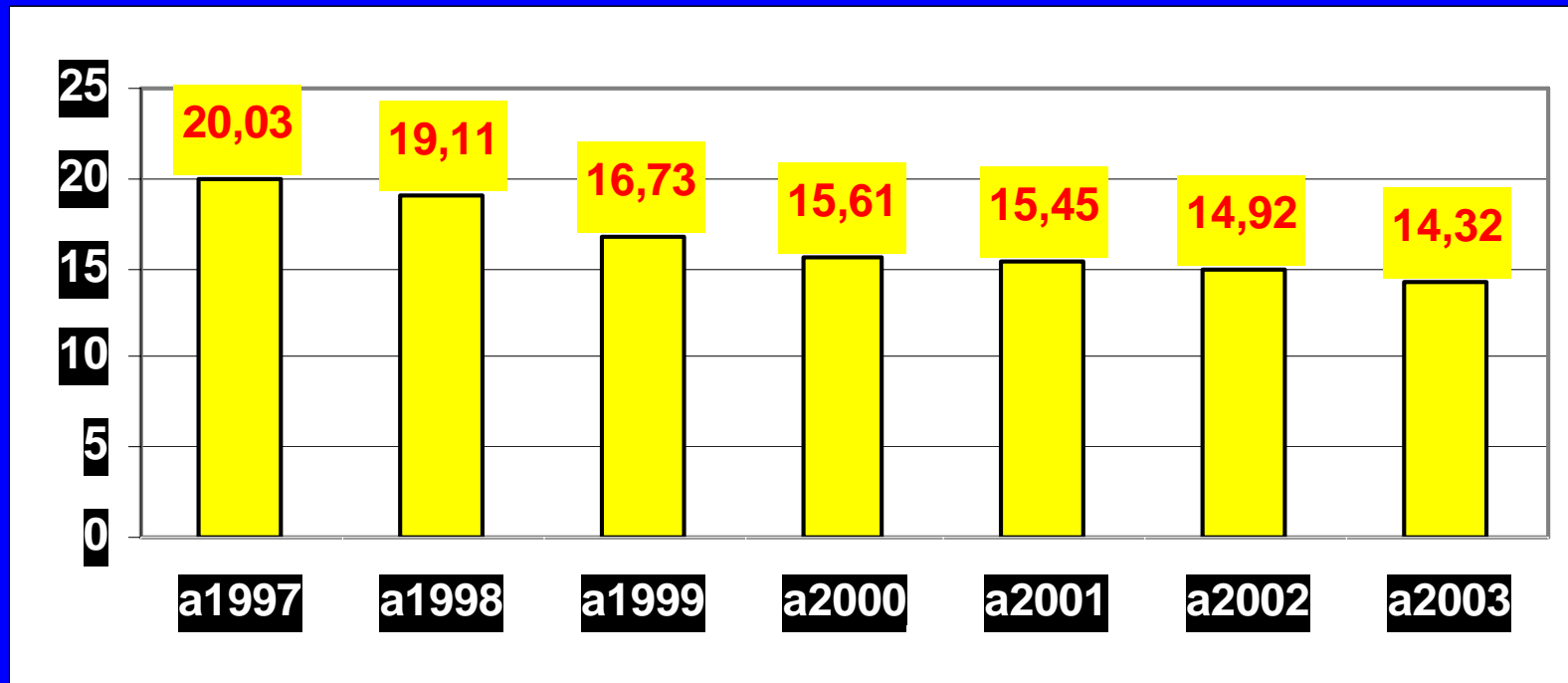
5.3. Taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC)

- le **taux effectif global** appliqué par les établissements de crédit à leurs opérations de prêts à la clientèle ne doit pas dépasser le **taux maximum des intérêts conventionnels**, qui est égal au **taux moyen pondéré** du semestre précédent **majoré de 60 %**;
- le **taux effectif global** comprend, les intérêts proprement dits, les frais, commissions ou rémunérations liées à l'octroi de crédits, à l'exception de certaines charges prévues dans la circulaire.

5.3.1.Évolution du TMIC 1997 - 2003



5.3.2.Évolution du TMIC moyen 1997 - 2003



5.4. Affichage des conditions débitrices et créditrices

- les EC sont tenus de porter à la connaissance du public, les conditions qu'ils appliquent pour leurs principales opérations de crédit et de collecte de dépôts
- l'information du public doit être assurée, au moins par voie d'affichage dans des lieux aisément accessibles à la clientèle.

5.5. Fonds Collectif de Garantie des Dépôts

L'objet de ce fonds est :

- de **consentir des concours remboursables aux EC** recevant des fonds du public et se trouvant **en difficulté,**
- **d'indemniser les déposants des EC mis en liquidation.**

Le financement du FCGD est assuré par les établissements de crédit, recevant des fonds du public, par le versement d'une cotisation annuelle.

5.6. Mécanisme de soutien aux EC en difficulté

le Gouverneur de BAM est habilité à mettre en oeuvre un dispositif destiné à soutenir tout EC recevant des fonds du public qui se trouve en difficulté.

- **appel aux actionnaires** qui détiennent 5 % ou plus du capital et font partie du conseil
- **Désignation d'un administrateur provisoire** qui doit présenter, dans un délai de trois mois, un plan de redressement dudit établissement.
- **facilités remboursables** consenties par le FCGD
- **solidarité de la place**

C. Les sociétés de financement

- **Crédit à la consommation (24)**
- **Crédit-bail (9)**
- **Affacturage (2)**
- **Crédit immobilier (2)**
- **Financement des marchés et cautionnement (1)**
- **Fonds de garantie (1)**
- **Warrantage (1)**
- **Gestion des moyens de paiement (4)**

1. Le crédit à la consommation (CC)

"toute opération de crédit, consentie au consommateur à titre habituel par des établissements de crédit, qu'elle soit à titre onéreux ou gratuit"

1.1. Les acteurs du CC

- Les acteurs institutionnels du crédit à la consommation sont :
 - * les banques et
 - * les sociétés de crédit à la consommation.
- A côté de ces acteurs, d'autres opérateurs accordent des ventes à tempérament. Cela va de l'épicier de quartier au grand commerce moderne.

1.2.Introduction du CC au Maroc

- Dans sa forme moderne, le CC s'est développé à partir des années 30, avec l'essor du marché automobile, amenant les pouvoirs publics à réglementer la vente à crédit des véhicules automobiles (dahir du 17 juillet 1936).
- Les pionniers du secteur sont: Sovac (1947), Diac Maroc (1948), Somafic (1952) et Acred (1954).

1.3.Développement du CC

- En 1974, les PP créent Eqdom, la première société destinée à financer les équipements des ménages.
- Depuis lors et jusqu'en 1998, création de 30 sociétés, les unes d'origine indépendante et les autres d'origine bancaire : Wafabank, BCM, BCP, Société Générale, BNDE, BMCE créent leurs filiales spécialisées.
- Créations d'une part, cessation d'activité et regroupements de l'autre : au total, le secteur du crédit à la consommation compte 24 sociétés spécialisées en 2003 contre 36 en 1996.

1.4. Typologie et poids des SCC

les 24 sociétés en exercice en 2003

*** comprennent :**

- 7 filiales de banques**
- 3 filiales d'institutions financières**
- 14 indépendantes**
- 7 cotées à la Bourse de Casablanca**

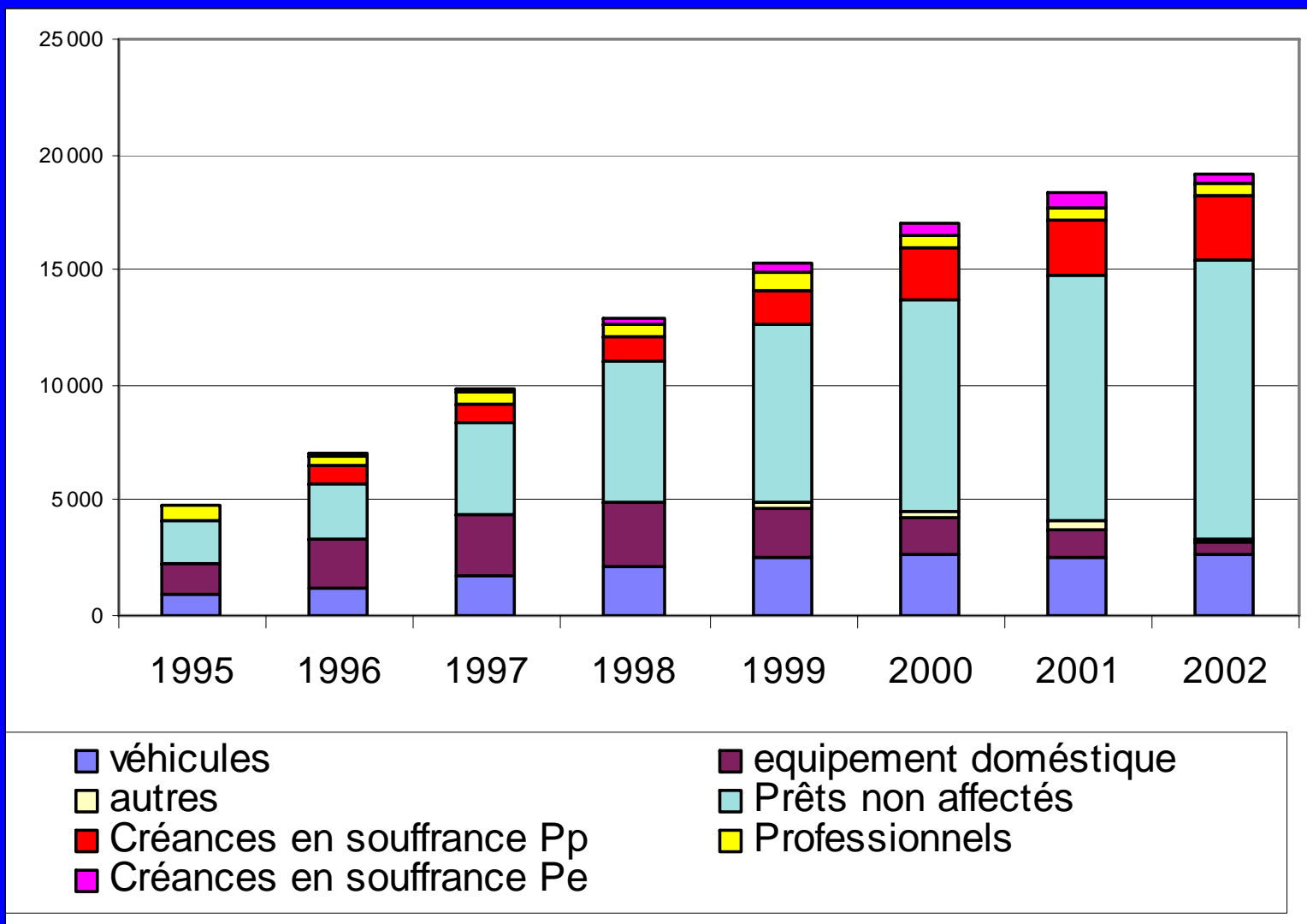
*** totalisent :**

- 106 agences propres**
- 1650 correspondants et revendeurs**
- 1500 personnes**

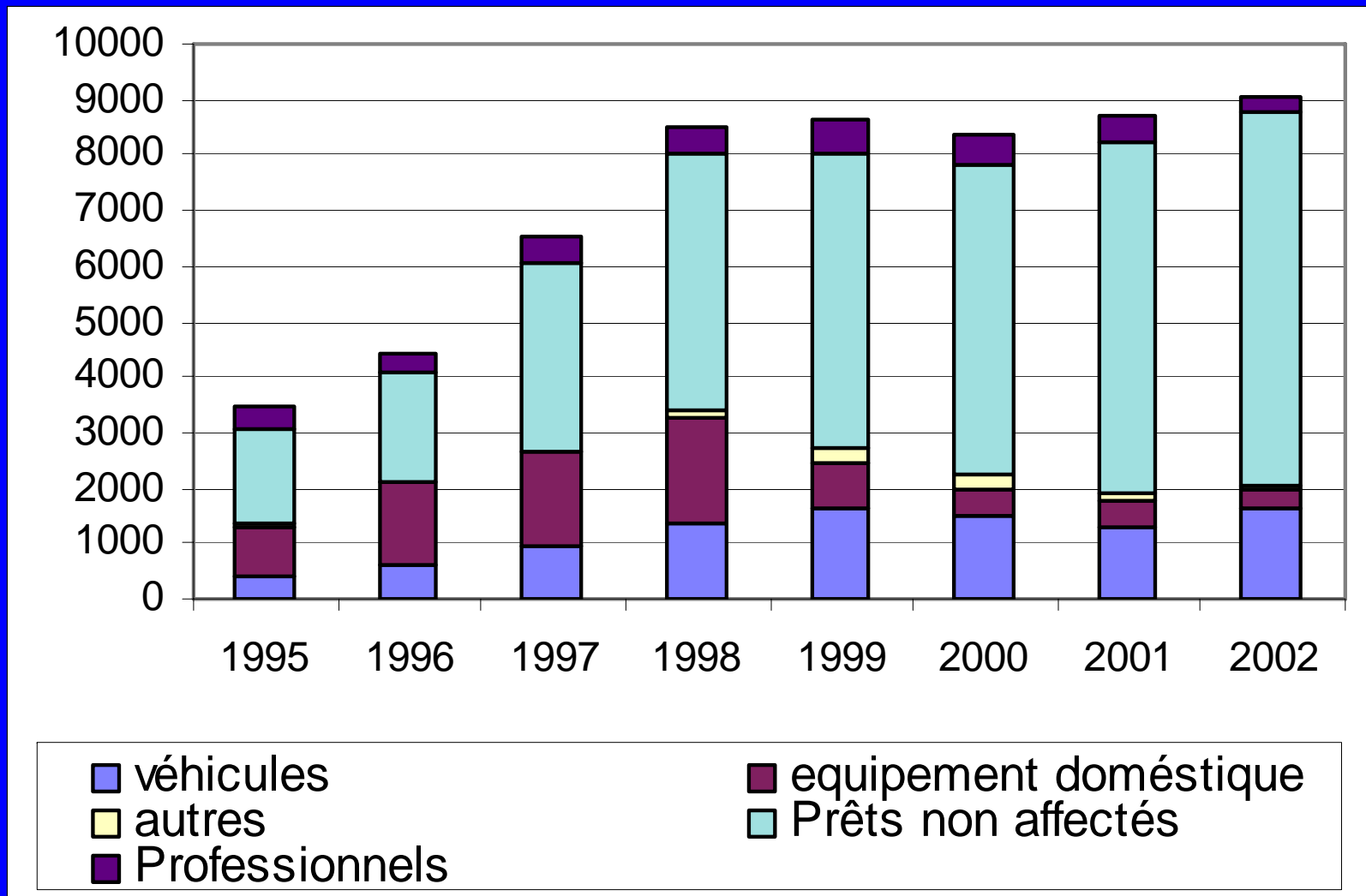
1.5.Produits offerts par les SCC

- **Crédits affectés**
 - * équipement domestique
 - * automobile (classique ou LOA)
- **Crédits non affectés**
 - * prêt personnel classique (chèque)
 - * crédit renouvelable ou crédit revolving (carte)

1.6.Évolution de l'encours des CC 1995-2002



1.7.Évolution des crédits distribués 1995-2002

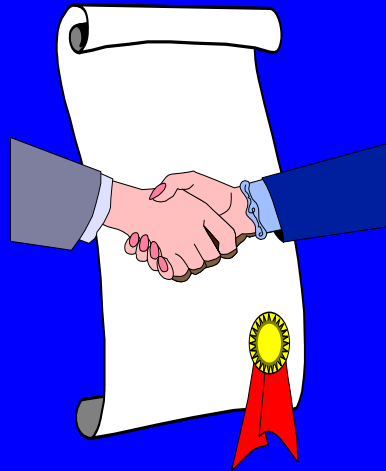


1.8. Une clientèle mieux protégée

- **Mesures adoptées en concertation
avec les Autorités Monétaires**
- **Mesures internes à la profession**

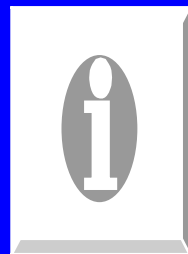
1.8.1. Mesures concertées avec les Autorités Monétaires

Convention-type
SCC-commerçants



Nouvelle
convention
PPR-SCC

Lettre
d'information
au client



Information du
public sur les
conditions
appliquées

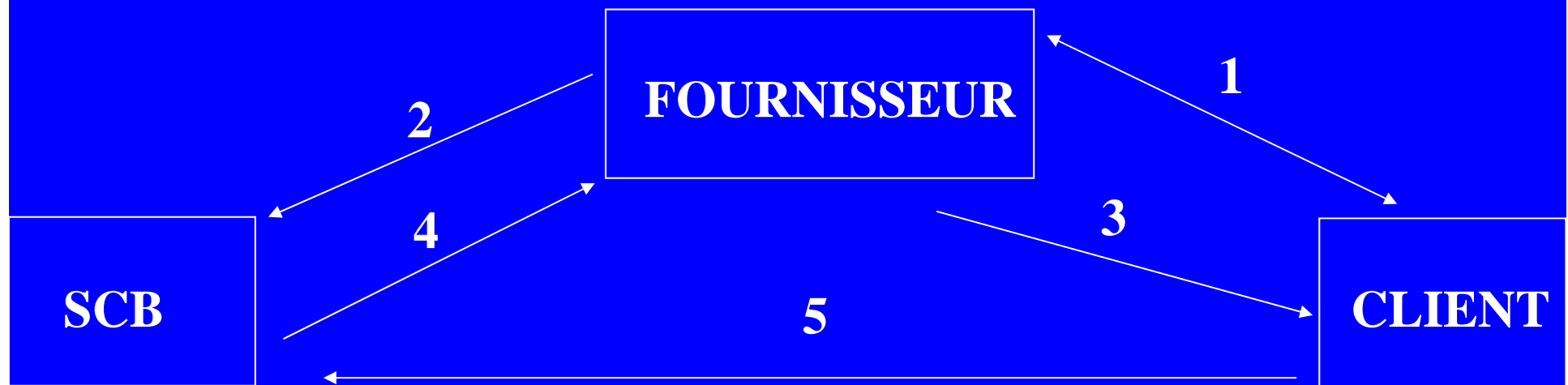
1.8.2. Mesures internes à la profession

- **Code déontologique**
- **Réduction du taux d'endettement**
(fonctionnaires et salariés)
- **Développement du crédit direct**
- **Renforcement de la communication**
- **Edition d'un guide diffusé largement**
- **Assistance aux citoyens victimes d'usurpation d'identité**

2. Le crédit-bail ou leasing

- L'entreprise choisit son matériel et son fournisseur.
- La société de crédit-bail achète le matériel et le met à la disposition de l'entreprise pour un loyer convenu.
- Au terme du contrat, l'entreprise peut, si elle le souhaite, acheter le matériel pour un prix défini à l'avance.
- L'entreprise n'est pas propriétaire du matériel, mais peut passer en charge d'exploitation, déductible fiscalement, la totalité du loyer.
- La durée du crédit-bail doit être celle de l'amortissement légal du matériel.

2.1. Schéma descriptif du crédit-bail



- 1 . Conclusion du contrat
- 2 . Transmission du dossier pour acceptation
- 3 . Livraison du bien
- 4 . Règlement comptant
- 5 . Paiement des loyers

2.2. Le CB : une origine lointaine

Le crédit-bail est l'un des mécanismes de financement les plus anciens que l'on connaisse. Le premier cas attesté remonte à environ 2010 av. J.-C.; dans la ville d'Ur, centre commercial florissant de la basse Mésopotamie. Les fonctionnaires du gouvernement louaient des instruments aratoires aux laboureurs de la région.

2.3. Introduction du CB au Maroc

- En vue d'encourager l'investissement la BNDE crée **Maroc Leasing** en 1965.
- En 1972, **Maghrebail** voit le jour , suivie en 1976 par **Wafabail**.
- Depuis lors, le secteur a connu la naissance de 6 nouvelles sociétés : **Diac leasing, CDM leasing, Sogelease, BMCI leasing, Attijari locabail, Chaabi leasing + la CMM**

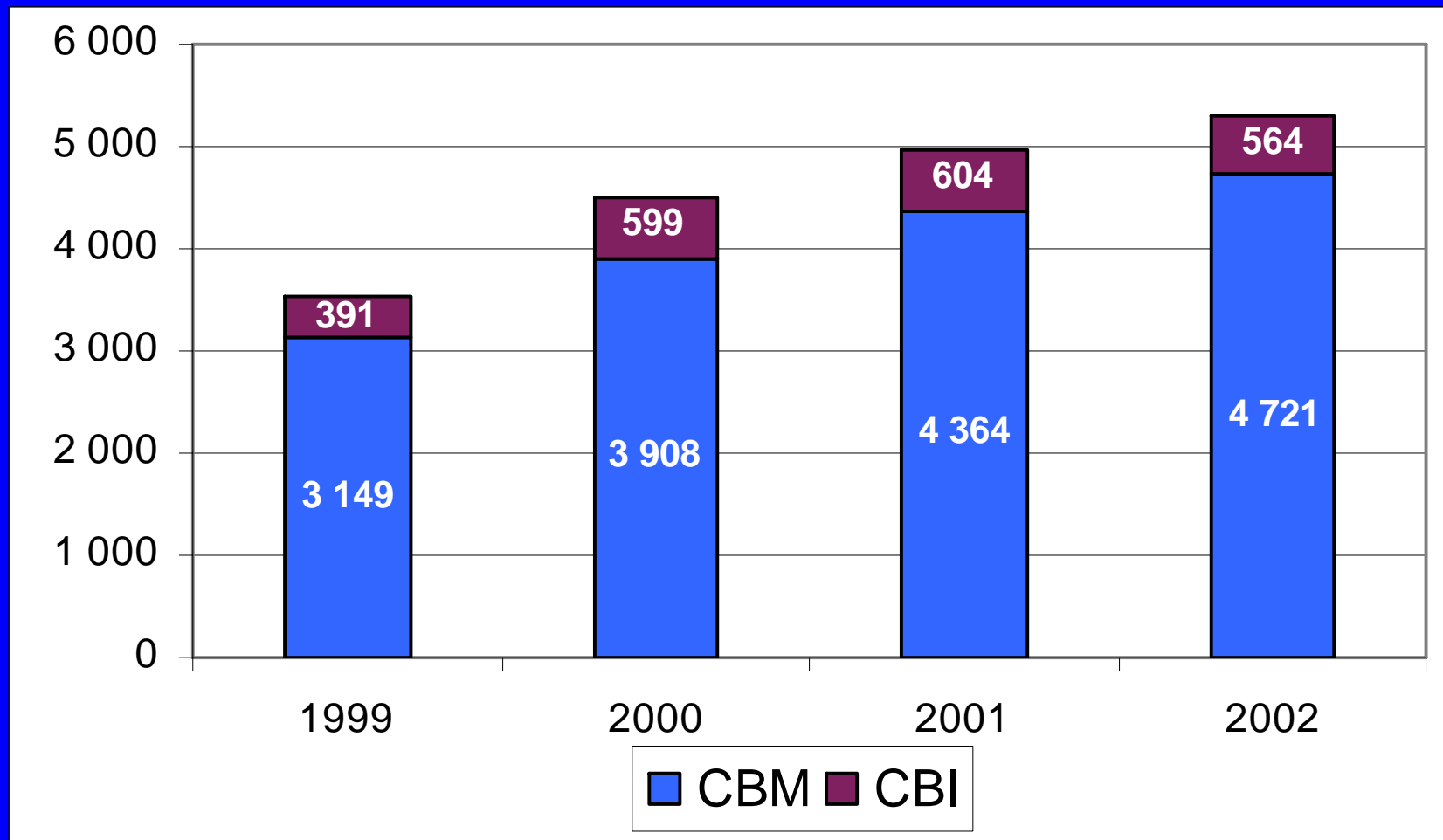
2.4. Trois phases du financement en CB 1965-1975, 1976-1990, 1991-2002

- De 1965 à 1975 le crédit-bail a connu une évolution timide (66 millions de dirhams de financement au total).
- De 1976 à 1990, l'activité du secteur, renforcée par la création de cinq nouvelles sociétés, a affiché une croissance annuelle moyenne de 9,5%.
- En 1991, la production du secteur enregistre son premier milliard. A partir de cette date et jusqu'en 2002, le taux de croissance annuel moyen du leasing a été de l'ordre de 10 %.

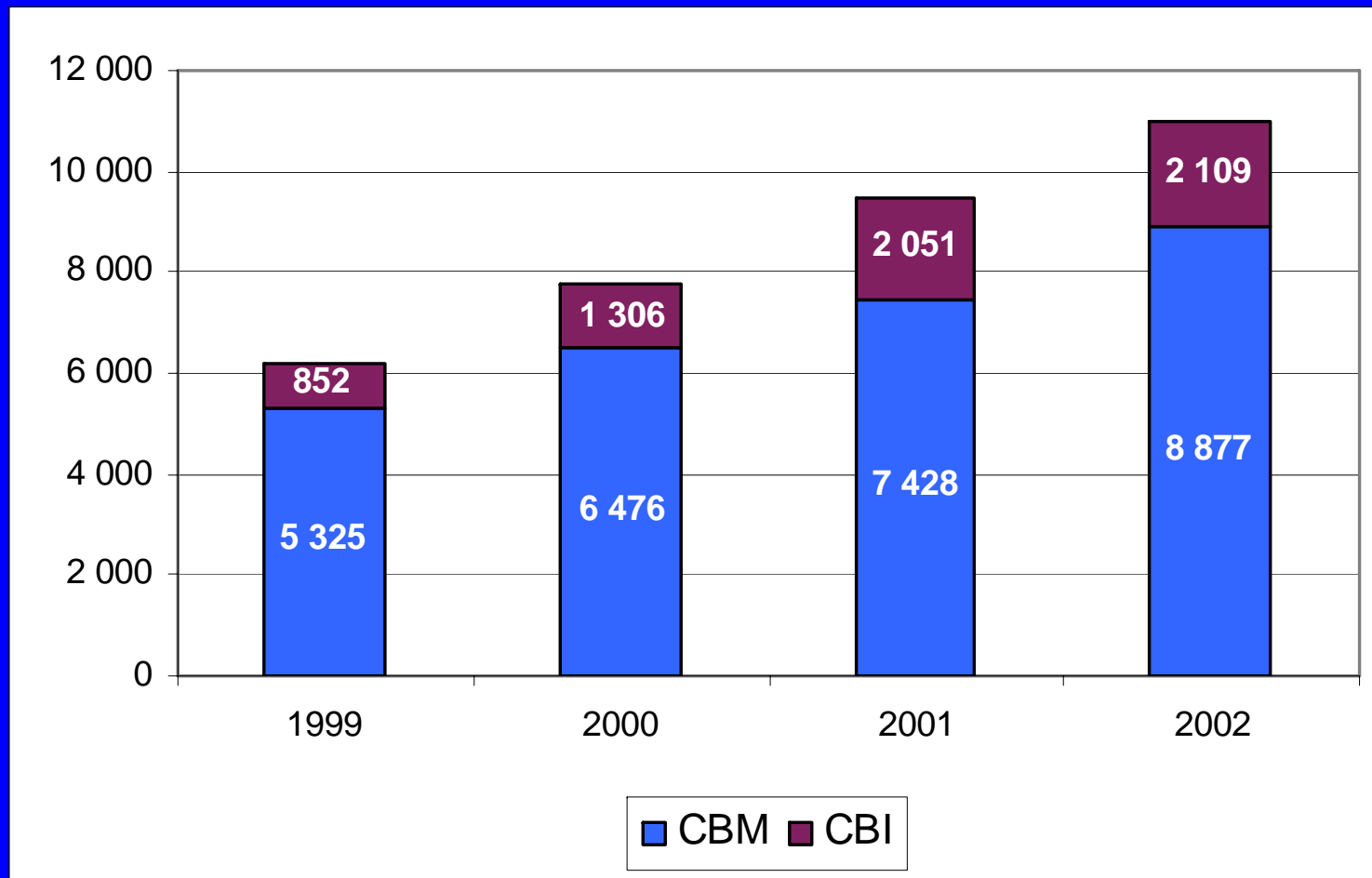
2.5. Naissance du crédit-bail immobilier

- Depuis sa naissance, en 1992, et jusqu'en 1997, la branche immobilière a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 30,7%.
- A partir de 1998, la clarification de la loi sur les avantages concernant les droits d'enregistrements et l'impôt sur les sociétés a engendré une hausse de 53,8% de la production du crédit bail immobilier. Cette croissance s'est confirmée, en 1999 et en 2000.

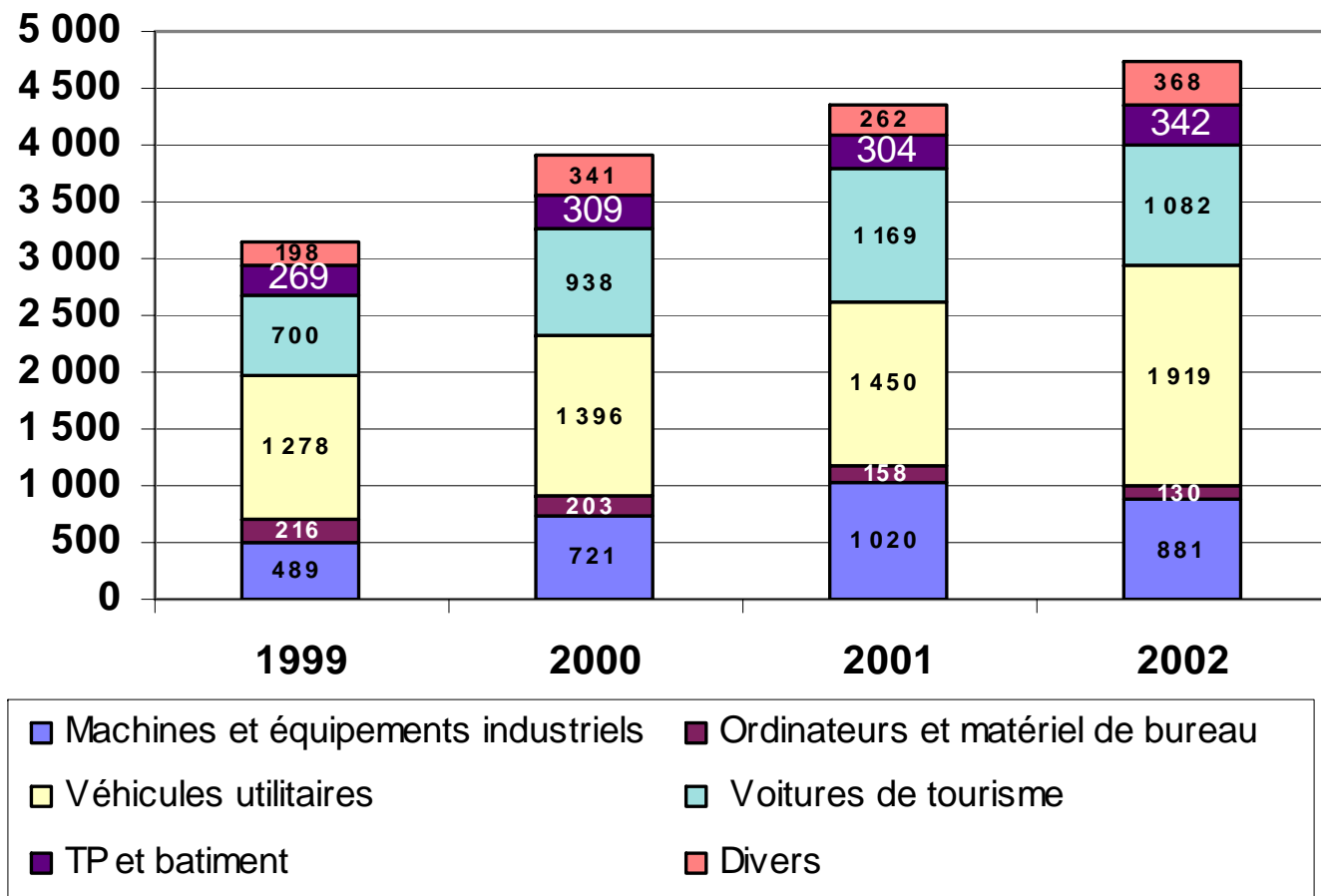
2.6. Évolution de la production 1999-2002



2.7.Évolution de l'encours : 1999 - 2002



2.8. Répartition de la production CBM 1999-2002



3. L'affacturage ou factoring

- L'affacturage est un mécanisme de transfert des créances commerciales de l'entreprise à un établissement spécialisé, dénommé "factor", chargé d'en opérer le recouvrement.
- Le factor en garantit la bonne fin, puisqu'il se charge du recouvrement et prend le risque de non paiement éventuel du débiteur.
- Le factor peut, en outre, régler par anticipation tout ou partie des créances qui lui sont transférées.

3.1. Le concept affacturage

L'affacturage est à la fois un procédé de recouvrement, une technique de garantie des risques et, éventuellement, un moyen de financement des créances.

3.2.L'affacturage : 3métiers, 5 services

TROIS METIERS	CINQ SERVICES
<ul style="list-style-type: none">1. Le recouvrement de créances2. L'assurance crédit3. Le financement	<ul style="list-style-type: none">1. <u>La gestion et relance du poste client</u>2. <u>La garantie de bonne fin</u>3. <u>Le pré-financement des créances transférées</u>4. <u>La prévention des risques et la garantie contre les impayés à 100%</u>5. <u>Le recouvrement des créances</u>

4. Le crédit immobilier

- **Introduit en 1991**
- **Exercé par 2 sociétés :**
 - Attijari immobilier**
 - Wafa immobilier**
- **1,3 milliard d'encours à fin 2002**
- **310 millions de production en 2002**

5. Financement des marchés et cautionnement, Fonds de garantie

- la **caisse marocaine des marchés (CMM)** créée en 1950 (MAD 620 millions EN 2002)
- **Dar ad-damane**, créée en 1989, offre :
 - * la garantie des crédits d'investissement
 - * la garantie des crédits de fonctionnement
 - * le cofinancement avec les banquespour un total de MAD 2,4 milliards

6. Le warrantage

Le récépissé-warrant est un document qui est remis à l'entreprise qui dépose ses marchandises en gage dans des magasins généraux.

- L'entreprise peut vendre ses marchandises en endossant le récépissé-warrant au nom du nouvel acquéreur.**
- L'entreprise peut aussi emprunter de l'argent en donnant pour gage ses marchandises déposées aux magasins généraux.**
- Le warrantage est exercé par la SMG créée en 1927**

7. Gestion des moyens de paiement (GMP)

- **Les moyens de paiement sont des instruments qui permettent la transmission des fonds.**
- **Les cartes magnétiques émises par les SF en font partie : Elles permettent à leur porteur de payer des achats de biens et services auprès des commerçants affiliés.**
- **Certaines de ces cartes constituent une réserve de crédit (crédit revolving).**
- **Les 4 sociétés de GMP : Centre monétique interbancaire, Diners club du Maroc, Interbank, Wafa cash**

Les sociétés de GMP

- Centre monétique interbancaire
- Diners club du Maroc
- Interbank
- Wafa cash

I 'APSF : membre actif

- **CNME :**
- **CEC**
- **CGEM**
- **FSBF : Fédération des secteurs bancaire et financier**
- **Leaseurope : Fédération européenne de leasing**
- **Eurofinas : Fédération européenne de crédit**



D. Le risque du métier de financement

**Les sociétés de financement sont
confrontées au quotidien au risque
de non remboursement des crédits
qu'elles octroient**

1. Un crédit est risqué par définition

Le client est toujours le bienvenu mais ...

Quelle est
sa situation

?

Pourvu
qu'ils ne sachent pas
que je suis endetté
Jusqu'au cou !



2. Conséquences d'un crédit mal apprécié

MECONNAISSANCE
DE LA SITUATION
DU CLIENT



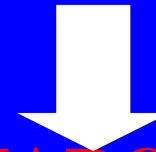
FLAMBEE
DES CREANCES
EN SOUFFRANCE

+

CONTRAINTES D'EXPLOITATION

$$\text{MARGE} = \text{TS} - \text{CR} - \text{FG} - \text{PV}$$

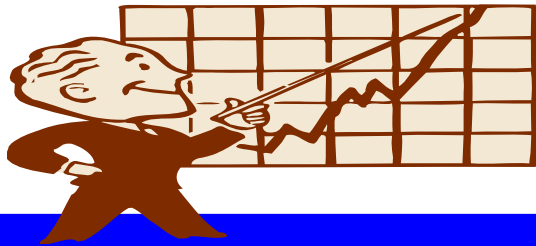
- * TS = Taux administré tiré vers le bas
- * CR = Ref de plus en plus parcimonieux et onéreux
- * FG = Frais généraux incompressibles



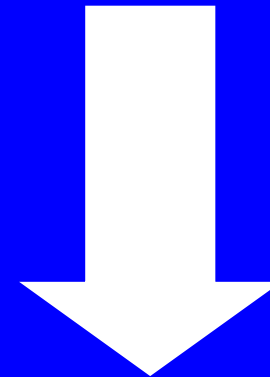
RETRECISSEMENT DE LA MARGE
SURENDETTEMENT DU CLIENT

3. Un bon crédit est un crédit maîtrisé

BONNE CONNAISSANCE
DE LA SITUATION
DU CLIENT



MEILLEURE
APPRECIATION
DU RISQUE



BONS CREDITS

Notre raison d'être !

4. Fichiers en usage en Europe

Royaume Uni

- * **Publics** : listes électorales , jugements de tribunaux , faillites , ...
- * **Privés** : informations négatives et positives

France

Fichier National des Incidents de Remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) tenu par la BF

Espagne

- * **Un fichier des engagements tenu par la BN**
- * **Deux fichiers négatifs**
 - **Equifax tenu par l'ASNEF**
 - **Registro de Aceptaciones Impagadas tenu par l'AEB**

4. Fichiers en usage en Europe (suite) Italie

**Banque de données pour les crédit-bailleurs tenue par l'ASSILEA
(obligatoire pour les membres et ouverte aux banques)**

Belgique

Deux fichiers négatifs tenus, l'un par la BNB, l'autre par l'UPC

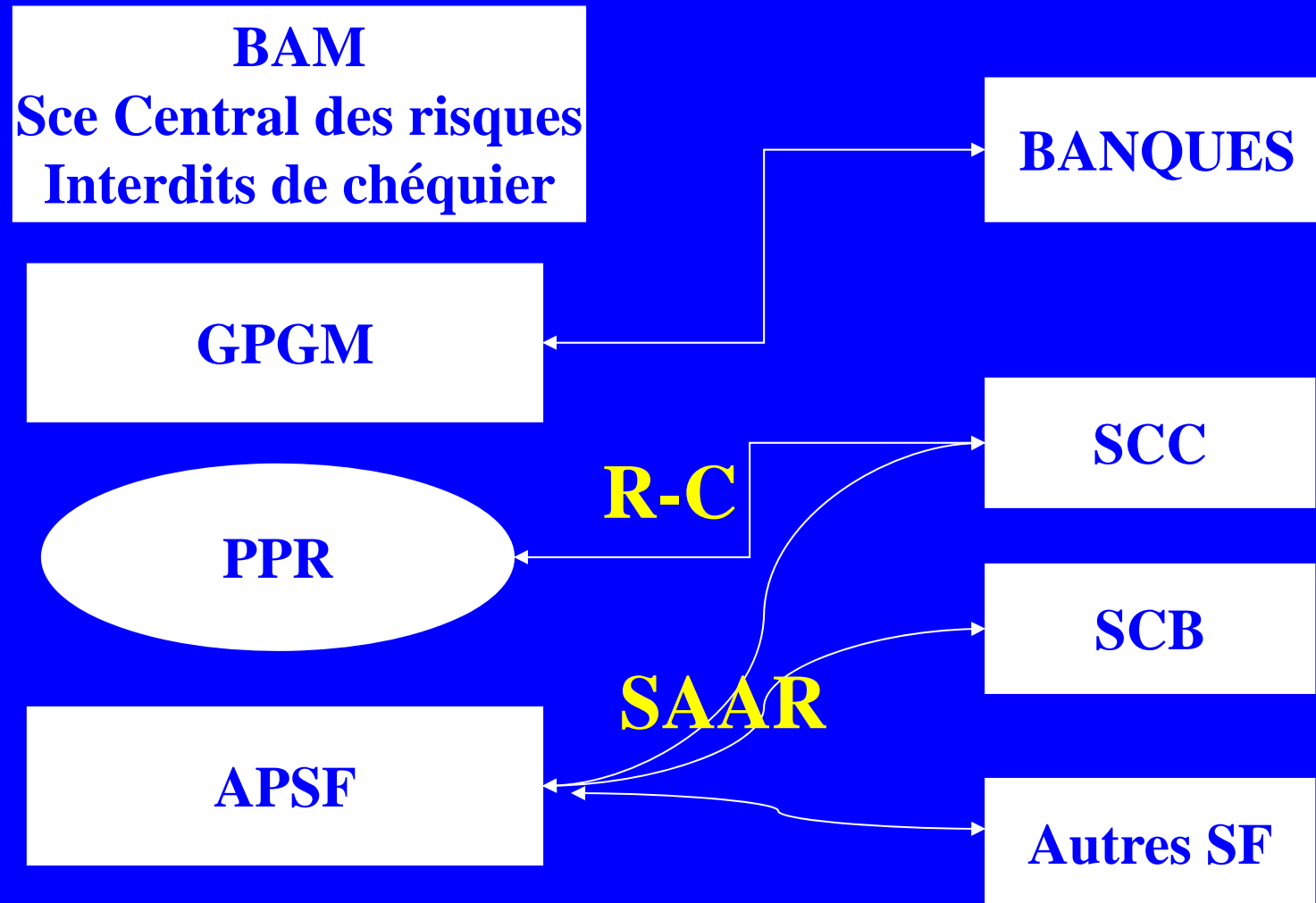
Plus les fichiers des Assureurs-crédit

Allemagne

Deux fichiers positifs :

- * Schufa : toutes les obligations financières**
- * Experien : toutes les obligations**

5. Fichiers existants au Maroc



6. Le SAAR

systeme d'aide à l'appréciation du risque

- un outil d'aide à la prise de décision pour l'octroi d'un crédit (informations sur le client)
- un outil de suivi, pour les services de recouvrement, des clients présentant des incidents de remboursement
- un dispositif dissuasif contre les arnaqueurs
- un garde-fou contre le risque de surendettement des honnêtes gens

6.2. Profils d'adhésion

Profil C

**INCIDENTS
DE REMBOURSEMENT
+ MONTANTS**

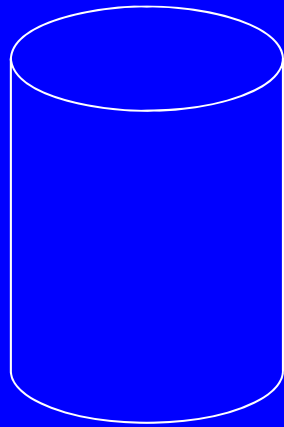
Profil B

**Profil C
+ ENGAGEMENTS**

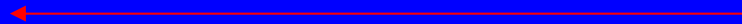
Profil A

**Profil B
+ INFORMATIONS DE SCORE**

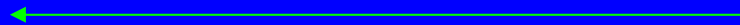
6.3. Mécanisme du SAAR



Alimentation mensuelle



Consultation en ligne 24h/24



Serveur

- . hébergé chez Maroc connect
- . conçu et entretenu par Synthèse Conseil



Société membre

**Demande
De crédit**



client

E. Le marketing stratégique

- analyse des besoins
(micro et macro segmentation de la population)
- analyse de l'attractivité
(étude de la demande chez les consommateurs)
- analyse de la compétitivité
(étude de ce que fait la concurrence)
- élaboration de la stratégie marketing

**le marketing stratégique aboutit à des choix
de produits-marchés dans lesquels
l'entreprise détient des avantages
concurrentiels**

F. Le marketing opérationnel

ensemble des actions engagées en matière de

- **produit**
 - **prix**
- **distribution aux points de vente**
 - **communication (publicité)**